

Ville de XXXX

Service : XXXX

Téléphone : XXXX

E-mail : XXXX

Interlocuteur : XXXX

Réf : XXXX

Extrait du registre des arrêtés
du maire de la Ville de XXXX
en date du XXXX

Monsieur XXXX, maire de la Ville de XXXX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1 à L2212-5 et L2213-1 à L2213-6,

Vu le Code de la route - décret n°85-807 du 30 juillet 1985 modifiant certaines dispositions du Code de la route et le décret 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

Considérant la mise en place du dispositif REZO POUCE sur le territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des utilisateurs du dispositif et des usagers de la route,

ARRETE

Article 1 : Le dispositif REZO POUCE est autorisé à partir du XXXX

Article 2 : Les conducteurs identifiés par un autocollant REZO POUCE, apposé à l'avant de leur véhicule, sont autorisés à s'arrêter pour faire monter ou faire descendre les utilisateurs du dispositif REZO POUCE.

Article 3 : Les arrêts prévus sont ceux des transports en commun, des parkings publics, ou d'autres emplacements définis ci-après.

Article 4 : Les arrêts retenus sont les suivants:

Nom de l'arrêt	Adresse de l'arrêt	Direction

- Pour tous les arrêts, le temps est limité à la montée ou à la descente des passagers utilisant le dispositif REZO POUCE
- L'installation des panneaux sera réalisée par les services techniques de la ville de XXXX

Article 5 : Monsieur le commissaire du XXX arrondissement est chargé en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Le Maire